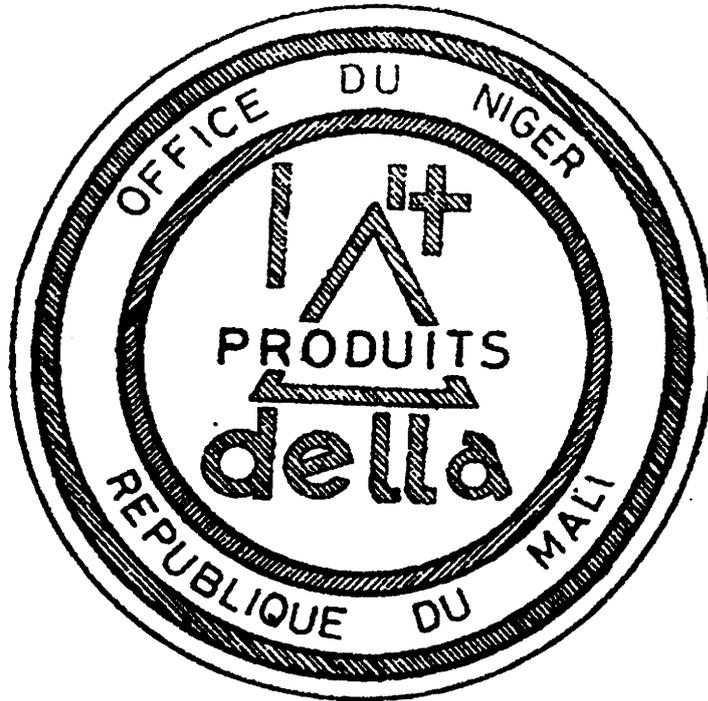


0125

Ministère de l'Agriculture
Office du Niger

République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi



LA DYNAMIQUE
DE LA RESPONSABILISATION
PAYSANNE
A L'OFFICE DU NIGER

URDCC BIBLIOTHEQUE
N° <u> E40 </u>
Date: <u> 01 / 01 / 86 </u>

TABLE DES MATIERES

1. ORGANISATION DU MONDE RURAL

1.0. Introduction

1.1. Emergence des organisations paysannes (AV, Tons, etc)

1.1.1. Association Agricole Indigène (AAI)

1.1.2. Association Coopérative Agricole ACA-1958/63

1.1.3. Unités Coopératives (UC) de 1963 à 1984

1.1.4. Les caractéristiques essentielles des tentatives d'organisation du monde rural: source de leur échec

1.1.5. La Responsabilisation Paysanne

1.1.5.1. Phase expérimentale

1.1.5.2. Mise en place des AV

1.1.5.3. L'érection des AV en "Tons Villageois"

1.2. Objectifs et enjeux des Organisations Paysannes

1.2.1. L'Office du Niger

1.2.2. Le secteur privé

1.2.3. Les groupes d'intérêt économique au sein du village

1.2.4. Les exploitations familiales

1.3. Résultats acquis et difficultés rencontrées par les Organisations Paysannes

1.3.1. Alphabétisation fonctionnelle

1.3.2. Formation pour le transfert des activités

1.3.3. Activités transférées

1.4. Les perspectives d'avenir des Organisations Paysannes

1.4.1. Court terme

1.4.2. Moyen terme

1.4.3. Long terme

1.4.3.1. Gestion de l'eau et entretien du réseau

1.4.3.2. Création d'Unions de Tons Villageois

1.4.3.3. Vulgarisation agricole

1.4.3.4. Promotion de l'artisanat

1.4.3.5. Gestion des unités industrielles

1.4.3.6. Transfert des activités d'intendance et désengagement de l'encadrement

1.4.3.7. Projet valorisation des sous-produits agro-industriels

1.4.3.8. Atelier et machinisme agricole

1. ORGANISATION DU MONDE RURAL

1.0. Introduction

L'Union Démocratique du Peuple Malien, lors de son congrès constitutif (28 - 31 mars 1979), a défini pour le développement rural les objectifs de:

- sécurité alimentaire,
- maîtrise et gestion des ressources en eau,
- élévation de la productivité des exploitations de production agricole, animale et sylvicole.

L'application d'une politique systématique d'encadrement technique et d'organisation des producteurs a été décidée pour atteindre ces objectifs.

Aussi, après analyse des expériences passées, la politique d'organisation du monde rural a été fondée sur le "Ton Villageois" le décret n° 53/PG-RM du 27 février 1982 portant statut type des Tons Villageois; l'arrêté interministériel n° 1378 portant création, composition, attributions et fonctionnement des commissions techniques ad hoc, chargées de la mise en oeuvre des Tons Villageois; et, plus récemment, la loi n° 88-62/AN-RM du 10 juin 1988, régissant le mouvement coopératif en République du Mali.

A l'Office du Niger, cette option s'est traduite par la mise en oeuvre d'une politique de transfert progressif, à des organisations paysannes dynamiques, d'activités, de compétences et de responsabilités assumées auparavant par l'entreprise, permettant ainsi un désengagement graduel de celle-ci.

Une démarche prudente a été observée afin de ne pas répéter les erreurs passées: des tests ont été initiés autour de certaines activités qui ont permis de définir une première phase transitoire, d'organisation: l'Association Villageoise.

Entreprise depuis 1982, la responsabilisation paysanne donne des résultats satisfaisants certes, mais aussi elle soulève des problèmes dont la recherche de solution a nécessité l'organisation d'un "séminaire sur les Associations Villageoises de l'Office du Niger" (3 - 5 avril 1989).

1.1. Emergence des Organisations Payannes (AV, Tons, etc)

L'Office du Niger, situé dans la partie Occidentale du delta intérieur du Niger au Mali, est la plus ancienne et puissante entreprise d'opérations d'agriculture irriguée et mécanisée au Sud du Sahara.

Depuis sa création en 1932, il a été tenté d'organiser les exploitants en association à caractère coopératif.

1.1.1. Association Agricole Indigène (A.A.I)

- Création: décret du 26 juillet 1931 du Gouverneur Général à Dakar, chaque village et chaque centre de colonisation de l'Office du Niger était tenu de fonder une A.A.I à laquelle chaque colon ainsi que sa famille étaient obligés d'y adhérer.

- Objectif: l'objectif des associations de production était d'améliorer le niveau de vie, les méthodes de production et de fournir l'équipement à ses membres.

Organes des A.A.I sous la tutelle du Directeur de l'Office du Niger

1 Assemblée Générale

1 Conseil d'Administration

La Fédération des A.A.I des terres irriguées de la Vallée du Niger en 1942 (FAAITIVN). Le siège social des A.A.I est le Centre de Colonisation.

1.1.2. Association Coopérative Agricole A.C.A - 1958/63

Fait suite aux A.A.I après un constat d'échec établi par Mr Rémy MADIER qui cite "Le retour de l'homme est la vocation d'ordre social et moral des associations". Les fonctions économiques à remplir par les opérations collectives sont:

- les façons mécaniques
- les récoltes et battage mécanique
- la collecte, le conditionnement et la commercialisation des récoltes
- la sélection des semences
- l'organisation des transhumances
- la défense collective des cultures et des récoltes
- utilisation du matériel de transport
- utilisation de bétail en commun
- action de crédit et d'épargne
- action d'approvisionnement et/ou de ravitaillement.

1.1.3. Unités Coopératives (U.C) de 1963 à 1984

Elles ont été créées en application de la loi n° 63-21 AN-RM du 25 janvier 1963 portant statut général de la Coopération en République du Mali. Le siège social de l'U.C correspond à l'Unité de Production couvrant 2 à 7 villages. Il y a eu donc 35 U.C pour 35 Unités de Production à l'Office du Niger.

- . 1979 transfert des avoirs de la fédération des U.C de la comptabilité de l'Office du Niger sur un compte de la B.D.M Niono. C'est le démarrage de l'auto-gestion par les délégués généraux des exploitants.

. Activités des U.C:

- approvisionnement - en denrées de première nécessité (sucre, sel, mil) - en petits outillages agricoles et pièces de rechange pour charrue et herse,
- commercialisation du riz pilé,
- location de boeufs de traits aux membres démunis à une petite échelle.

. Evolution

Années	Solde en banque	Débiteurs	Cumul
1979	40 581 855 FM	-	40 581 855 FM
1983	20 104 635 FM	24 501 834 FM	44 606 469 FM
1986	22 105 537CFA	9 675 010CFA	31 780 547CFA

Sur recommandation du Conseil d'Administration de l'Office du Niger tenue du 9 au 10/10/1986, la répartition des avoirs de la Fédération des U.C suspendues depuis 2 ans, a été faite aux Associations Villageoises.

1.1.4. Les caractéristiques essentielles des tentatives d'organisation du Monde Rural: Source de leur Echec

Les témoignages de deux écrivains:

- . Amidu MAGASA dans le livre "Papa commandant a jeté un grand filet devant nous - les exploités des rives du Niger 1932-1962" rapporte d'émouvants témoignages sur le travail forcé - les déplacements et les réinstallations obligatoires des paysans du terroir qui sont implantés dans un nouveau système de production agricole sans préavis.
- . Emil SCHEREYGER dans l'ouvrage "l'Office du Niger au Mali 1932 à 1982". Brunschwig Henri en préface tire la leçon de l'histoire: "Ce qui, sans doute, attirera leur attention, est la négligence, par les protagonistes de l'expérience, du facteur humain...et le recours à la contrainte engendra la passivité de ceux auxquels on voulait imposer le progrès".

Une dynamique nouvelle qui met fin à 50 années de controverses et de critiques acerbes à l'endroit de l'Office du Niger est induite par les cinq(5) axes de réflexions définis par le Secrétaire Général de l'UDPM le Général

Moussa TRAORE.

(VOIR ANNEXE)

AXE III DU SECRETAIRE GENERAL DU PARTI

" La gestion des exploitations actuellement pratiquée associe-t-elle pleinement les populations ?

Fait-elle une place suffisante aux structures participatives animées par les populations ?

Quelle place fait-elle au PARTI" ?

La politique de responsabilisation paysanne dès lors mise en oeuvre à l'Office du Niger traduit concrètement ces aspirations profondes du parrain des "TONS VILLAGEOIS", LE GENERAL MOUSSA TRAORE.

Les A.A.I, les A.C.A et à une moindre mesure les U.C n'offraient pas les conditions favorables d'émergences d'une politique coopérativiste à l'Office du Niger.

Leur dénominateur commun a été les contextes historiques d'excès d'autorité qui fait de l'homme un moyen et non une fin.

En outre, ces organisations à tendance coopérative avaient leur siège social haut situé par rapport à la base.

1.1.5. La responsabilisation paysanne

La politique de responsabilisation paysanne est née de l'avènement des Associations Villageoises pour promouvoir le développement à la base. Lors de son congrès constitutif en Mars 1979, l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM) a fondé sa politique de coopération en milieu rural sur le "TON VILLAGEOIS" afin d'induire un développement endogène, participatif et intégré à la base. Le 27 février 1982, le Gouvernement publia le décret n° 53 portant statut type des "TONS VILLAGEOIS".

A l'Office du Niger, l'action est dénommée la responsabilisation paysanne. Trois étapes caractérisent cette nouvelle approche globale du Développement.

1.1.5.1. Phase expérimentale

Les tests d'autopromotion paysanne de 1982 à 1983

Il s'agissait d'amener les paysans à s'organiser autour d'une activité économiquement viable, identifiée et jugée par eux comme préoccupation spécifique; ce qui constituerait le point de départ de l'organisation qui pourra embrasser d'autres activités au fur et à mesure de son développement. C'est ainsi qu'un grenier villageois, un groupement de moisson et un groupement de battage furent suscités en test respectivement à Nango, Tigabougou et Mourdian Km 17 dans la zone rizicole de Niono.

1.1.5.2. Mise en place des A.V

La mise en place des 140 A.V couvrant l'Office du Niger a été faite en deux ans: 66 en 1984 et 74 en 1985. Cette accélération fait suite aux plaintes des paysans face aux exactions de la police économique, au comportement indécent de certains agents d'encadrement. L'élan politique et la présence des groupements de battage gérés par des néoalphabètes villageois utilisant les petites batteuses "VOTEX", en propriété collective ou les grandes batteuses "O.N" en location ont favorisé le mouvement. Le processus suivi à la mise

en place des Associations Villageoises est le suivant:

- Sensibilisation

Faite en équipe conjointe politico-administrative et technique en assemblée villageoise: les thèmes développés étaient: la définition de l'AV, les critères de choix d'un village, les avantages socio-économiques de l'AV, les postes de responsabilité possibles au sein d'un éventuel bureau, la détermination des réalités socio-économiques du village, etc...

- Mise en place des organes de direction de l'AV

Elle intervient après une période d'observation pouvant atteindre une campagne dans certains cas. Les représentants du Parti, du Comité de Développement, de l'Administration procèdent alors à la mise en place des organes de direction: Comité de Gestion, Comité de Surveillance dont les membres sont élus en Assemblée Villageoise.

- Mise en place des commissions techniques

Dans les villages où les groupements de battage existaient déjà, ils ont été automatiquement reconvertis en commission de travail de l'Association Villageoise ainsi créée, dans le cas contraire, ils naissent sous la responsabilité de l'A.V.

Il convient toutefois de souligner qu'il existera autant de commissions techniques qu'il y aura d'activités pour une meilleure maîtrise et une participation de tous à l'action collective autogérée: battage, commercialisation, gestion de semence, etc...

- Formation des éléments des équipes techniques

Elle est donnée en bambara par les structures compétentes de l'Office du Niger. Son contenu est fonction de l'activité retenue et elle peut être à la fois pratique (manipulation de la batteuse ou de la bascule par exemple) et théorique (tenue de document de gestion).

Dans certains cas, les animateurs villageois reprennent la formation dans les salles d'alphabétisation.

1.1.5.3. L'érection des A.V en "TON VILLAGEOIS"

Elle a été l'oeuvre de la commission technique ad-hoc du Cercle de Niono sous l'égide des comités de développement du cercle et de la région. En mars 1986, une évaluation des A.V par la Direction Nationale de l'Action Coopérative à la demande de l'Office du Niger a servi de base de travail.

Les critères d'évaluation des Associations Villageoises de l'Office du Niger embrassent 6 paramètres:

- aspect éducatif
- aspect social
- activités
- aspect gestion
- alphabétisation
- niveau investissement.

Le résultat général de l'évaluation de 80 A.V sur 140 est le suivant:

- 46 A.V en classe I
- 34 A.V en classe II
- 0 A.V en classe III.

Parmi les A.V de la classe II jugées assez performantes, 9 ont été érigées en "TON VILLAGEOIS" et font l'objet d'attention soutenue de la part de tous les partenaires du développement.

Ces Tons sont situés:

- Zone de Niono: Gnoumanké Km20, Mourdian Km17, Niono Km26
- Zone de Molodo: Cocody
- Zone de N'Débougou: Banissirala B2
- Zone du Kouroumari: Diabaly-coura, Médina-coura, Djeddah et Touba K06

1.2. Objectifs et enjeux des Organisations Paysannes

Comme on l'a vu plus haut, l'Association Villageoise est la forme d'organisation paysanne généralisée.

Les textes déjà cités qui la régissent, la définissent comme un organe économique et social auquel adhèrent volontairement des personnes physiques.

Aussi les objectifs de ces organisations ne se limitent-ils pas à la seule prise en charge d'activités, de compétences et de responsabilités transférées ou à transférer par l'Office (et acceptées par elles), mais ils s'étendent à la prise en charge, pour le compte de ses adhérents, de relations économiques et sociales avec les autres organisations internes qui co-existent dans un village et avec l'extérieur.

De ce point de vue, le principal enjeu pour l'Association Villageoise est de devenir un partenaire efficace ayant de réels pouvoirs de négociation avec ses interlocuteurs:

1.2.1. L'Office du Niger

Avec l'Office du Niger, les Organisations Paysannes ont à définir:

1. Les activités à transférer et dans quel ordre de priorité, le niveau d'organisation, les conditions matérielles et financières ainsi que le programme de formation.
2. Le rôle qu'elles peuvent et veulent jouer dans les relations qui existent entre les exploitants et l'Office du Niger: gestion des terres agricoles et du terroir villageois en général, application du cahier des charges, notamment redevance et entretien du réseau hydraulique.
3. Les fonctions que chacun des partenaires doit jouer dans le développement et la sécurisation, en particulier dans les domaines de l'approvisionnement, la commercialisation, l'accès aux résultats de la recherche agronomique...

1.2.2. Le secteur privé

La politique de désengagement de l'Etat se traduit aussi par la promotion du secteur privé qui voit s'ouvrir à lui, dans le secteur rural, de nombreux domaines d'activités: production, approvisionnement en intrant agricole, commercialisation et transformation des produits, domaines dans lesquels la concurrence mais aussi la complémentarité, entre ledit secteur privé et les Organisations Paysannes, vont s'exercer.

Les Associations Villageoises doivent dès maintenant s'organiser autour des activités économiques qu'elles peuvent et doivent conserver pour préserver l'équilibre entre leurs fonctions économiques, leurs capacités financières et leur rôle social. Les résultats des enquêtes préparatoires au séminaire sur les AV/TV de l'Office du Niger montrent que les payans individuellement, et les Assemblées Villageoises sont conscients des enjeux: l'Association Villageoise doit garder le contrôle économique villageois et pour cela harmoniser l'intervention des différents agents économiques pour que celle-ci ne se fasse pas au détriment des intérêts de l'A.V et de ses membres.

1.2.3. Les groupes d'intérêt économique au sein du village

Certains de ces groupes existent depuis fort longtemps: associations de cultures, de chasse par exemple, d'autres se constituent tels les groupes de gestion de l'eau, d'autres enfin se formeront autour de différentes activités susceptibles de se développer.

Ces groupes réunissent des personnes qui ont ensemble un intérêt commun qui n'est pas nécessairement partagé par tous les membres de l'AV, mais dont la satisfaction contribue directement au développement du village et de l'AV.

Ici aussi, préserver les intérêts de l'A.V et de ses membres est la préoccupation exprimée par ceux-ci.

1.2.4. Les exploitations familiales

Il a été évoqué plus haut, le rôle que les Organisations Paysannes sont appelées à jouer entre les exploitants et l'Office du Niger dans les rapports qui les lient entre eux.

En outre, elles jouent déjà un rôle important auprès des exploitants: cautionnement du crédit, prise en charge de cotisations collectives, appui aux exploitations fragiles à travers l'attribution de terres qui sont confiées aux AV, crédit social.

Ce rôle est appelé à se développer:

1. pour aider à la promotion d'activités spécifiques exercées plus particulièrement par certains exploitants: forge, réparation mécanique du matériel agricole, mais également par exemple, développement de la pêche, de l'embouche;
2. pour entretenir un minimum d'équilibre social et, si nécessaire, limiter le pouvoir économique que pourraient exercer certaines exploitations sur d'autres et/ou sur le village lui-même.

1.3. Résultats acquis et difficultés rencontrées par les Organisations Paysannes

1.3.1. Alphabétisation fonctionnelle: le tremplin de la responsabilisation paysanne

Elle a été introduite depuis 1971 dans la zone encadrée par l'Office du Niger sous l'impulsion de l'UNESCO.

Cependant, après l'euphorie des trois années du projet, l'élan d'alphabétisation a été considérablement ralenti aussitôt que la motivation en dons divers aux animateurs et auditeurs des centres ont fait défaut.

En 1982, à la création de la Division Coopération Agricole aujourd'hui Division Promotion Rurale, un nouveau souffle a été donné à l'alphabétisation par la traduction de sa fonction en activités concrètes autogérées par les Associations Villageoises et "Tons".

Elle a permis d'engager en vraie grandeur la politique de la responsabilisation paysanne en coincidence de phase avec la post-alphabétisation.

Tableau: Résultats des sessions intensives d'alphabétisation

LIBELLE	1986/87	1987/88	OBSERVATIONS
Nombre de villages encadrés	149	149	
Nombre de centres ouverts	136	158	dont 12 centres féminins en 86/87 et 23 en 87/88
Nombre de centres ayant fonctionné	125	138	
Nombre d'animateurs	291	300	
Nombre d'auditeurs inscrits	6 691	4 563	dont 155 auditrices en 86/87 et 679 en 87/88
Nombre auditeurs réguliers	3 584	2 608	
Taux de fréquentation	53 %	57 %	
Nombre de néoalphabètes	1 062	1 387	

1.3.2. Formation pour le transfert des activités

Dans le cadre du transfert de certaines compétences de l'Office du Niger aux organisations paysannes, un nombre important de néoalphabètes ont reçu des formations spécialisées:

- . 405 conducteurs de batteuse
- . 112 agents de collecte primaire
- . 90 gestionnaires de la semence
- . 280 gestionnaires de la sacherie
- . 132 trésoriers Association Villageoise et Ton
- . 15 animatrices pour la fabrication du savon
- . 19 agents de pharmacie vétérinaire.

Santé humaine

- . 256 agents de santé villageoise ont été formés par le projet Soins de Santé Primaire (SSP) dont:
 - . 156 hygiénistes secouristes
 - . 100 accoucheuses traditionnelles.

1.3.3. Activités transférées

Le battage mécanique

Le battage est la base économique des organisations paysannes de l'Office du Niger.

La petite batteuse "VOTEX" a joué un rôle déterminant dans la Responsabilisation Paysanne.

- La prestation de battage est faite par l'Association ou Ton Villageois à ses membres.

- . pour 1000 kgs de paddy battu mécaniquement 80 kgs sont payés par l'exploitant agricole au titre des frais de battage, ce qui correspond à 8 %

. ces 8 % sont répartis en poste:

- amortissement et entretien de la batteuse=	3,5 %
- carburant	= 1,0 %
- main-d'oeuvre villageoise	= 2,5 %
- fonds villageois	= 1,0 %

Tableau d'évolution du battage mécanique

Campagnes	Nombre d'AV/TV	Nombre de batteuses	Quantité battue(T)	Chiffre d'affaire (FCFA)
1984 - 85	57	162	22 226,2	130 375 420
1985 - 86	140	383	59 519,5	312 850 010
1986 - 87	140	417	63 293,2	326 363 845
1987 - 88	146	433	76 488,7	400 117 335
1988 - 89	146			

La sécurisation de l'avenir du battage mécanique est assurée par la constitution de fonds d'amortissement et d'entretien de la machine qui est déposée par les A.V et Ton en compte bancaire bloqué à la B.D.M. - Agence de Niono. L'ouverture des comptes se fait à la récolte pour l'autofinancement de la campagne de battage. Les soldes en banque ont évolué comme suit:

1984 - 85	:	55.275.036 F CFA
1985 - 86	:	135.749.449 F CFA
1986 - 87	:	220.917.408 F CFA
1987 - 88	:	373.429.220 F CFA

La gestion sacherie

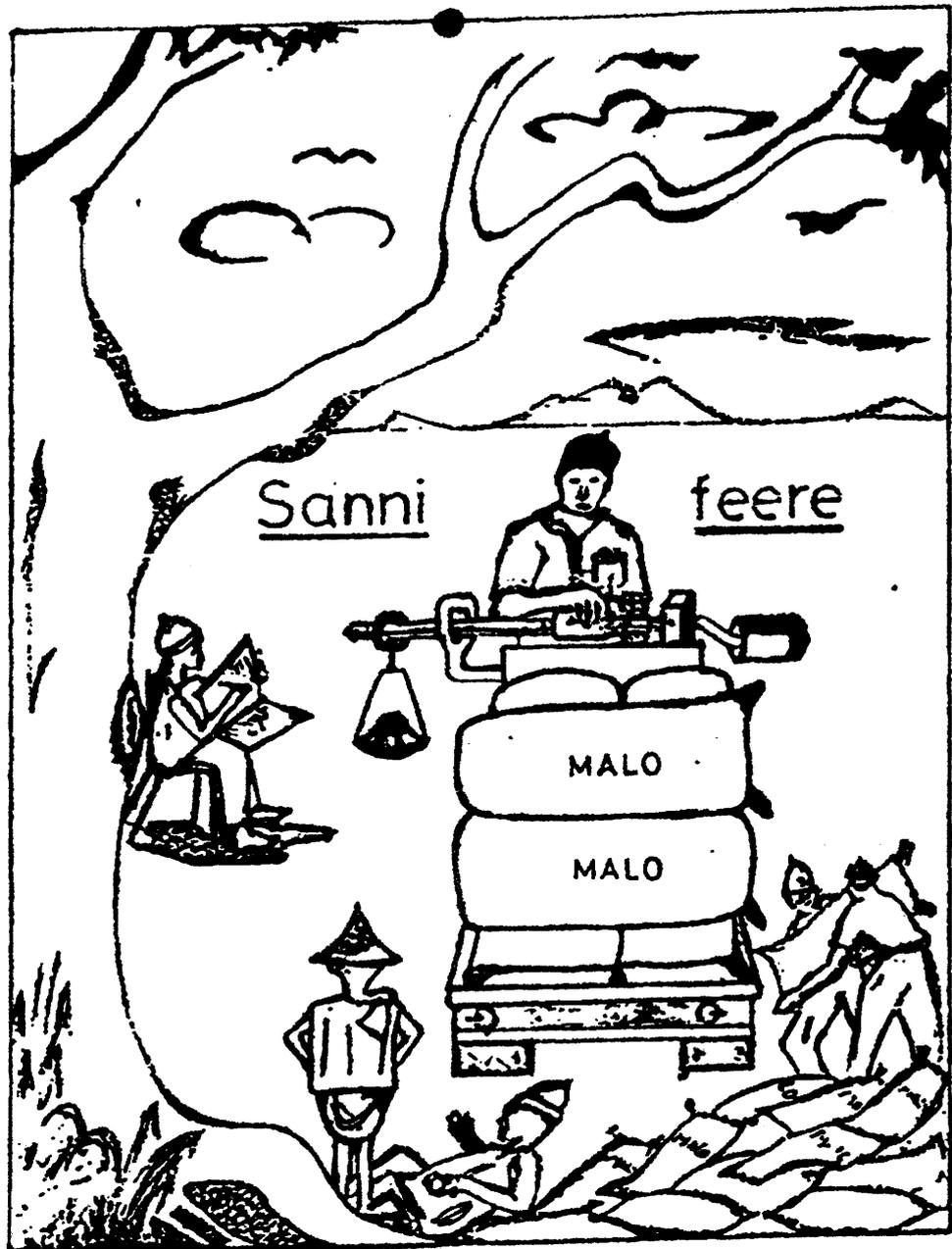
Les sacs et ficelles utilisés pour loger la production de paddy sont financés à partir du barème riz ON. Le transfert de cette gestion sacherie de l'Office du Niger aux Associations a créé une symbiose entre ces deux partenaires: les Associations achètent les sacs et l'Office du Niger paye la prestation en fonction du volume commercialisé.

Tableau d'évolution

Campagnes	Nombre d'AV/TV	Poids collecté à l'ON(T)	Prix de la prestation/T. F	Montant payé par ON (FCFA)
1984 - 85	45	15 222,190	2 000	30 450 380
1985 - 86	138	39 926,308	3 400	135 749 449
1986 - 87	140	47 684,508	2 850	135 900 840
1987 - 88	146	44 989,195	1 530BND	
1988 - 89			1 355 ON	60 960 359

. La collecte primaire :

- Sanni-feere.



La gestion semence

- la sélection au champ,
- le traitement avec les produits de conservation,
- le stockage dans les magasins adéquats,
assurent la disponibilité en bonne semence de riz. Les A.V et Tons s'intéressent à ces aspects. En 1987, 32 magasins de stockage ont été construits.

La collecte primaire: sannifeere

Les premiers tests ont été effectués en 1984-85 par les A.V de Gnoumanké Km 20 et Djeddah auxquelles s'ajoutent Mourdian Km 17 et Banissirala B2 en 85-86. Actuellement 44 villages organisent leur collecte primaire. L'évolution de cette activité est liée à l'acquisition de bascule par les A.V ou les Tons Villageois. Avantage spécifique: la collecte primaire est déterminante pour l'instauration de la confiance entre vendeur et acheteur.

Tableau d'évolution: collecte primaire

Année	Nombre O.P	Poids (T)	Ristourne /T (F CFA)	Montant Total (F CFA)
1984-85	2	578,139	840,5	485 228
1985-86	4	1 721,714	840,5	1 447 101
1986-87	38	16 767,673	720	12 072 725
1987-88	44	16 915,577	720	12 154 442

Les actions de lutte contre la désertification

. Plantations villageoises:

Nombre: 392 bosquets villageois couvrent une surface totale de 492 ha. La plus grande plantation villageoise réalisée en 1986 par l'A.V de Fassoun couvre 17 ha plantés en eucalyptus.

. Foyers améliorés:

Destinés à limiter l'exploitation abusive des ressources naturelles:

- type Louga 14 312 construits lors des démonstrations et suivis
- type métallique portatif.

PLANTEZ UN ARBRE



En application de la loi n° 86-46/AN-RM du 1er Février 1986 rendant obligatoire l'installation et l'utilisation d'un foyer amélioré, les actions d'information, de sensibilisation, d'animation, de vulgarisation et de formation à la construction des foyers ont amené les populations à respecter cette loi.

Les actions de lutte contre la désertification par les populations sont les gages précieux pour l'avenir de notre écosystème.

Les résultats qui viennent d'être évoqués, aussi encourageants soient-ils, ne doivent pas cacher les difficultés rencontrées par les organisations paysannes, ils constituent de bonnes raisons pour rechercher avec celles ci des solutions adaptées, en particulier dans les domaines suivants:

- Alphabétisation

Le manque de soutien des AV/TV aux Comités Villageois d'Alphabétisation, la faible fréquentation des centres tant masculins que féminins et la motivation insuffisante des animateurs sont les principales difficultés de cette activité.

S'il est important que les structures politiques, administratives et techniques qui opèrent dans le monde rural, encouragent les Comités d'Alphabétisation à développer leurs activités et à soutenir les animateurs d'alphabétisation, il n'en demeure pas moins nécessaire que des dispositions pragmatiques soient mises en oeuvre, telles que la traduction et la transcription systematique de toutes les informations de quelque nature et sous quelque forme qu'elles soient données.

A l'Office du Niger, un effort a été entrepris dans ce sens, il doit être maintenu et développé.

Le travail de réflexion qui a été entamé avec les Associations Villageoises, à propos de la "rémunération" des animateurs d'alphabétisation, pourra se concrétiser plus facilement si les paysans perçoivent l'intérêt mais aussi la nécessité de s'alphabétiser aussi les contenus des programmes d'alphabétisation pourraient proposer des thèmes qui soient directement liés aux préoccupations quotidiennes des paysans et des paysannes, et cela dès l'apprentissage des mécanismes de lecture et d'écriture.

Comme on a eu ce souci pour les hommes, les programmes d'alphabétisation à l'intention des femmes doivent tenir compte eux-aussi des contraintes (de temps, de travail,...) et des préoccupations de ces dernières.

Il faut certes l'accord et le soutien des hommes pour alphabétiser les femmes: encore faut-il que celles-ci y trouvent un intérêt et en aient l'usage.

Les difficultés liées à la formation sont de nature différente. Les formateurs ne sont pas suffisamment formés et parfois, le profil de certains d'entre-eux n'est pas adapté à la fonction de formation; en outre, ils disposent d'un matériel didactique insuffisant et/ou inadapté, de faibles moyens de financement qui ne sont pas compensés par une participation paysanne significative aux frais de formation.

Enfin le développement et la multiplicité des activités des paysans rendent difficile la programmation des sessions au centre de formation.

Le perfectionnement des formateurs, à travers des séminaires, des stages de formation et des voyages d'étude, permettra à ceux qui ont acquis, notamment en matière d'organisation paysanne, une importante expérience pratique, de la confronter à d'autres expériences pour l'enrichir et d'améliorer aussi leurs compétences.

A l'étape actuelle du travail avec les organisations paysannes, disposer de machines à écrire avec des caractères en bamanan est une réelle nécessité pour produire et surtout diffuser des publications destinées aux paysans et adaptées au contexte de l'Office du Niger (fiches techniques, brochures, etc...).

Enfin l'organisation de certaines sessions spécifiques de formation au niveau villageois et inter-villageois devrait permettre d'attendre un plus grand nombre de personnes et de faire prendre en charge par les AV (parce qu'elles y voient leur intérêt) tout ou partie du financement.

Battage

Cette activité, bien maîtrisée par l'ensemble des AV, présente encore un inconvénient non négligeable d'ordre technique: le système de vannage est insuffisant et nécessite un vannage manuel exécuté par les femmes. C'est un travail long, pénible et malsain qui justifie que soient poursuivis les efforts de recherche pour améliorer le travail de battage: système de vannage mécanique notamment.

D'autre part, quelques accidents graves (amputations et incendies) constatés en cours d'utilisation du matériel ont servi de référence lors de la sensibilisation des AV/Tons par les compagnies d'assurances. Des contrats qui permettront d'assurer non seulement le matériel mais également les techniciens villageois qui l'utilisent, et le manque à gagner sur la production lors des incendies s'incèrnt dans les charges du transfert de l'activité

battage.

Gestion des semences

- Les capacités de stockage insuffisantes, voire inexistantes dans certaines AV constituent une des principales limites de cette activité. C'est pourquoi il est urgent de mettre à la disposition des AV des moyens de financement qui leur permettront de créer et d'accroître leurs capacités de stockage à la hauteur de leurs besoins.
- Le programme semencier de l'Office du Niger n'est pas encore bien articulé avec le programme de gestion des semences par les AV. Cette situation est à établir pour que l'Office du Niger ne continue pas à vendre de la semence ordinaire aux exploitants.

Gestion sacherie

Les difficultés rencontrées sont les suivantes:

- La détérioration des sacs par les termites par suite d'un séjour prolongé dans les champs: elle pourrait être réduite si des produits de traitement étaient mis à la disposition des exploitants (à titre onéreux) et si ces derniers mieux équipés pouvaient assurer un transport plus rapide au village (collecte primaire: équipement en charrettes).
- Le manque d'information sur le prix des sacs au moment de leur livraison et la diminution brutale de la ristourne suite à la suppression du barème de riz, ont en partie contribué à la difficulté pour les AV d'assurer un recouvrement optimal des coûts des sacs en instaurant une discipline rigoureuse.

L'information sur le prix des sacs et la fixation d'une ristourne qui tienne compte du seuil de rentabilité de cette opération sont une double nécessité; du point de vue de la stricte information (on doit connaître le prix de ce qu'on achète) et du point de vue de la gestion (financière: pouvoir faire des prévisions, demander du crédit; et matérielle: assurer une rotation optimale).

Il faut bien que les exploitants voient pour quel intérêt financier et collectif ils acceptent qu'une discipline rigoureuse s'applique à chacun d'entre eux.

Collecte primaire

Cette activité, généralement appréciée par les AV qui la font, pourrait l'être encore.

Trois difficultés limitent l'intérêt de cette activité appréciée cependant par les AV:

- l'équipement des exploitations en charrettes en bon état: poursuite de la formation de forgerons-mécaniciens et le développement de la fabrication de ce matériel par le secteur privé permettra de résoudre ce problème dans un terme peu éloigné;
- les retards observés pour l'enlèvement du paddy des aires de pesée villageoises pourraient être supprimés par une meilleure rotation des camions de transport, à condition bien sûr qu'ils soient en état de marche;
- les écarts, souvent trop élevés, constatés entre les pesées villageoises et les pesées au pont-basculé de l'Office du Niger, l'entretien, la réparation et le réglage systématique de toutes les bascules villageoises et l'instauration d'un système de contrôle de l'équipe villageoise de pesée, au village mais aussi au pont-basculé par des représentants des organisations paysannes devraient permettre de réduire, sinon supprimer les écarts et les litiges. Sur ce dernier aspect, l'expérience menée récemment au pont-basculé doit être poursuivie et généralisée.

1.4. Les perspectives d'avenir des Organisations Paysannes

1.4.1. Court terme

Alphabétisation fonctionnelle

Alphabétisation: La consolidation des acquis et l'intensification de l'action d'alphabétisation sont les gages de la pérennité de la responsabilisation paysanne. Les actions porteront sur:

- l'option d'alphabétiser au moins un adulte par famille
- la mise en place de la bibliothèque villageoise;
- équipement adéquat des centres d'alphabétisation fonctionnelle;
- la promotion de l'alphabétisation des femmes;
- l'enregistrement de la mémoire collective, comptes et récits, pharmacopées... en vue de produire des brochures de post-alphabétisation.

Formation et recyclage

La multifonctionnalité des Associations et Tons Villageois requiert des formations à la fois théorique et pratique dans plusieurs domaines de manière simple, claire et opérationnelle:

- technique agro-sylvo-pastorale,
- commercialisation des produits,
- gestion participative du crédit, des différents stocks en magasins, des finances, du matériel (batteuse, décortiqueuse...),
- santé (Soins de Santé Primaires),
- technologie d'usage courant: fabrication du savon, teinture...

Animation féminine

- Alphabétiser un nombre important de femmes afin de faciliter leur intégration dans le développement socio-économique du village.
- Acquérir et maintenir les bonnes conditions d'hygiène et de nutrition au sein de la population villageoise.
- Aider les femmes pour l'amélioration de la culture maraîchère, source principale de revenu.
- Introduire des petites décortiqueuses et moulins pour alléger les tâches des femmes et pour leur permettre aussi de se regrouper autour d'un centre d'intérêt économique, ce qui facilitera leur intégration dans les structures villageoises (Associations Villageoises et Tons...)

**journée internationale de
l'alphabétisation**

**8
septembre
1986**



**ALPHABETISER UNE FEMME
C'EST ALPHABETISER UNE FAMILLE
UNE NATION**

DENAFLA - MALI

Eau et Assainissement

Il s'agit de l'amélioration des conditions d'alimentation en eau saine et de l'hygiène dans le village en fonction des résultats des activités pilotes concernant les forages à main, les pompes à main, les lavoirs et les latrines surélevés. Ce volet s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les maladies hydriques notamment la bilharziose, les maladies diarrhéiques (choléra) à forte prévalence à cause de l'irrigation gravitaire. La stratégie consiste à réduire le contact des couches sociales sensibles avec les canaux et éviter la pollution des latrines.

Embouche paysanne

En test au niveau de 4 villages, l'embouche effectuée au niveau du paysan vise l'utilisation maximale des produits locaux issus de l'exploitation agricole: paille de riz à l'urée, son, farine, fane. Elle permettra au paysan de:

- revaloriser ses vieux boeufs de labour pour la boucherie
- promouvoir les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) permettant de diversifier les sources de revenus de l'exploitation Agricole
- faciliter en même temps l'acquisition de nouveaux boeufs sans recours à un nouveau prêt.

Les résultats escomptés sont: le renouvellement annuel de 20 % de l'effectif, la réduction de la mortalité; 17 % des bovins seront destinés à l'embouche soit en moyenne 4 250 boeufs par an pour lesquels la recherche de marché sûr sera nécessaire.

Stockage villageois

Développer la poursuite du stockage villageois en fonction de la politique céréalière au Mali en veillant: à l'amélioration de la quantité et de la qualité de la production des céréales; à la participation plus active à la fonction de commercialisation conformément à la politique de libéralisation du marché céréalière et à la sécurité alimentaire.

Gestion des Intrants Agricoles

Au-delà de la responsabilité de distribution des semences et des engrais, les organisations paysannes auront à jouer un rôle dynamique dans le processus de transfert du crédit agricole à la BNDA et à d'autres bailleurs de fonds. Les tâches d'approvisionnement, de distribution et de recouvrement doivent être pleinement

assumées par les organisations paysannes (AV ou Tons) au bénéfice de leurs membres.

Epargne Villageoise

L'initiative d'octroi de crédit par l'A.V ou le Ton à ses membres pourrait être soutenue par l'expérience des caisses rurales d'épargne et de prêt (CREP) de la sous-région. Ainsi la mobilisation de l'épargne villageoise apportera un soutien inestimable à l'économie villageoise et nationale.

Unités économiques

- Action forgeron rural,
- Boutiques villageoises,
- Pharmacies villageoises vétérinaires,
- Pharmacies villageoises humaines,
- Décortiqueuses et moulins,
- Banque de céréale,

pourront soutenir les acquis des organisations paysannes en élargissant leur base économique et en fournissant un appui social aux membres nécessiteux ou démunis en fonction des préoccupations propres à la communauté rurale.

Semences

Les actions de stockage et de gestion de la semence par les Associations et Tons Villageois seront consolidées.

Gestion de l'eau et entretien du réseau

Au niveau tertiaire il s'agit de consolider dans les zones réhabilitées l'organisation des paysans au niveau arroseurs pour le rôle d'eau et l'entretien (reprofilage des cavaliers, faucardage de la végétation...)

1.4.2. Moyen terme

Semences

- Responsabiliser les exploitants à la production de la semence sélectionnée (R2)
- Approvisionner les exploitants techniquement moins avancés en semences sélectionnées produites au village.

Gestion de l'eau et entretien du réseau

La prise en charge de la gestion de l'eau et de l'entretien courant (avec les outils manuels) par le Ton villageois au niveau partiteur.

1.4.3. Long terme

1.4.3.1. Gestion de l'eau et entretien du réseau

La gestion d'un fonds d'entretien alimenté par une partie des redevances pour l'entretien des réseaux secondaires et primaires pourrait amener les futures unions des Tons à recourir aux entreprises de la place.

1.4.3.2. Création d'unions des Tons Villageois

La création d'Unions des Tons Villageois au niveau zone pourrait leur permettre d'organiser:

- l'approvisionnement en intrants et matériel agricole
- la gestion de petites unités industrielles et transformation des produits agricoles
- la participation ou la prise d'action à la gestion des rizeries.

1.4.3.3. Vulgarisation agricole

Les néoalphabètes en phase de post-alphabétisation seront en mesure d'adopter les innovations avec l'aide de fiches techniques et les démonstrations. Ces innovations, une fois ayant fait leur preuve, serviront le conseil de gestion du village pour aider l'exploitant à établir son plan de campagne et choisir les spéculations et les techniques éprouvées les mieux adaptées à la situation de son exploitation agricole.

1.4.3.4. Promotion de l'artisanat

Action forgeron

Elle vise à satisfaire deux besoins importants:

- aider les OP à assurer la maintenance des matériels utilisés (batteuses, décortiqueuses, moteurs, charrues, hermes, charrettes...)
- aider les OP à mettre en place une politique d'incitation au secteur privé et/ou au GIE (Groupement d'Intérêt Economique).

La création d'Association des Forgerons pourrait faire face aux problèmes d'approvisionnement en matière première en relation avec la Section des Travaux Agricoles et Machinisme Agricole.

Menuiserie et Maçonnerie

L'amélioration de l'habitat en milieu rural et l'acquisition de confort mobilier connaîtront un essor dès que les technologies nouvelles (banco stabilisé, briqueterie, biogaz...) seront maîtrisables par les artisans et ouvriers à l'échelle de la localité.

Prévision du programme 1989/90 à 1993/94

ARTISANAT	ANNEE DE REFERENCE 1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	TOT
Atelier forgeron	17	10	10	10	-	-	47
Menuiserie	-	17	10	10	10	-	47
Maçonnerie	-	17	10	10	10	-	47

1.4.3.5. Gestion des Unités Industrielles

Projet Usine de compostage industriel

Introduction

L'intensification de l'utilisation de la fumure organique devient un impératif pour les ODR, et, de façon générale "consommer malien" doit être plus qu'un slogan, mais un état d'esprit qui guide quotidiennement tous nos actes. Ainsi, la mise en place d'un atelier en vue du recyclage des résidus de récolte et une utilisation plus facile (et donc plus accrue du phosphate naturel du Tilemsi s'inscrit en droite ligne dans la politique de développement définie par le Parti et le Gouvernement.

Objet du Projet

En conformité avec cette politique de développement, le projet vise à produire un engrais à base de matière organique et de PNT, donc de type binaire N.P. pouvant remplacer progressivement le phosphate d' NH_4 importé. Les devises utilisées à cette importation seraient économisées et/ou destinées à autre chose.

Cela permettrait à la SONAREM (Société Nationale) d'augmenter ses chiffres d'affaires et donc de prospérer.

L'utilisation de cet engrais local permettra un abaissement des coûts de production une augmentation de la production et de la productivité, une amélioration de la fertilité du capital sol.

Cadre du Projet

Le Projet s'installera à l'Office du Niger où existe une énorme quantité de résidus de récolte du riz (paille et balles de riz) et de grandes étendues de typha (*Typha australis*) qui entravent la bonne circulation de l'eau dans les canaux.

1.4.3.6. Transfert des activités d'intendance et désengagement de l'encadrement

Les Organisations Paysannes doivent assumer progressivement à la satisfaction de leurs membres les tâches d'intendance telles que:

- la gestion financière, administrative et technique;
- la collecte des données socio-économiques sur chaque exploitation agricole;
- l'établissement de rôle de redevance-eau;
- le battage, la collecte primaire, la commercialisation;
- l'approvisionnement;
- la gestion du crédit.

Alors le rôle directif et conflictuel de l'encadrement cède le pas à un rôle de conseil agricole axé essentiellement sur les fonctions d'appui par les actions:

- de recherche-développement aboutissant à la vulgarisation d'innovations techniques adaptées à la situation de l'exploitation agricole;
- d'alphabétisation et de formation;
- d'animation des O.P;
- de la gestion de l'eau;
- du suivi évaluation.

Cette clairvoyance réduit le rôle de l'encadrement et par conséquent offre les bases objectives de son désengagement progressif par une diminution raisonnée des effectifs en service ou un redéploiement stratégique basé sur les nouvelles compétences des O.P.

1.4.3.7. Projet Valorisation des sous-produits agro-industriels

Les résultats obtenus par le traitement de la paille de riz à l'urée et le bloc melasse urée permettent d'envisager deux alternatives pour résoudre le problème d'alimentation des bovins.

Fabrication artisanale de bloc melasse-urée par des OP

Le test en milieu paysan prévoit:

1989	2 ateliers villageois	Coût total...	600 000 F
1990	6 ateliers villageois	"-	1 800 000 F
1991	10 ateliers villageois	"-	3 000 000 F
1992	10 ateliers villageois	"-	3 000 000 F
1993	10 ateliers villageois	"-	3 000 000 F
1994	10 ateliers villageois	"-	3 000 000 F

Le coût de l'atelier est estimé à 300 000 F.

Usine de fabrication d'aliments bétail

Une fabrication industrielle d'aliments bétail est possible en améliorant la technologie artisanale. Il s'agit de:

- changer la présentation du bloc melasse-urée en granulés;
- remplacer les constituants son et urée du bloc par la paille traitée à l'urée broyée;
- ajouter un complément minéral en plus du sel de cuisine.

Coût estimatif de l'usine: 200 000 000 F.

1.4.3.8. Atelier et machinisme agricole

Les résultats de recherche de la Section Travaux et Machinisme Agricole (STAM), grâce à l'appui de la Division Machinisme Agricole (DMA) ont abouti à la mise au point de prototypes de matériels agricoles spécifiquement adaptés aux conditions de travail à l'Office du Niger.

Après les phases de tests et de pré vulgarisations des fabrications en série sont prévues; entre autre on peut citer:

- puddler à cône
- barre nivelleuse
- sarcleuse manuelle
- botteleuse
- semoir attelé de riz prégermé
- repiqueuse mécanique.

L'atelier de machinisme agricole a la vocation de mieux soutenir l'effort d'amélioration de la production et de la productivité de l'exploitation agricole.

CONCLUSION

La politique de développement à la base traduite par la Responsabilisation Paysanne à l'Office du Niger entame une phase importante avec l'avènement du Contrat Plan Etat-Office du Niger.

L'objectif commun demeure la participation efficiente à la réalisation de la politique nationale d'autosuffisance alimentaire.

De meilleurs résultats pourraient être obtenus si toutes les parties intéressées à l'essor du monde paysan y mettent toute la volonté requise.

ANNEXE

II. LES CINQ AXES DE REFLEXION DEFINIS PAR LE SECRETAIRE GENERAL DE L'UNION DEMOCRATIQUE DU PEUPLE MALIEN

1. Avons-nous réellement identifié tout le potentiel d'aménagement hydro-agricole du Delta Central du Niger ?
Avons-nous à cette occasion examiné toutes les alternatives d'aménagement pour privilégier celles qui sont à notre portée et qui ne rompent pas avec nos traditions et valeurs culturelles ?
2. Les exigences et contraintes qui entraînent la taille des grands aménagements ont-elles été suffisamment prises en compte ?
Avons-nous à cette occasion tout mis en oeuvre pour maîtriser les programmes arrêtés ?
3. La gestion des exploitations actuellement pratiquée associe-t-elle pleinement les populations ?
Quelle place fait-elle au PARTI ?
4. Comment assurer la solidité des structures et leurs permettre de faire face aux conditions climatiques exceptionnelles ?
Comment faire réaliser pendant de telles périodes la solidarité d'action nécessaire de tous les partenaires du développement ?
5. Avons-nous à l'occasion des évaluations de notre programme de développement, porté suffisamment d'attention aux conditions et mesures nécessaires pour la relance de la production ?

Niono, le 12 février 1984